

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Présentation du métier

Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Personnel concerné par la formation

Tout personnel de l'entreprise

Pré requis

Savoir lire et écrire.

Objectifs de la formation

Acquérir les compétences nécessaires pour prévenir une situation d'urgence, protéger et porter secours dans le cadre de son activité professionnelle.

Encadrement

La formation sera dispensée au minimum par un formateur SST à jour dans sa formation continue et titulaire des acquis de l'Enseignement les « Fondamentaux de la Prévention ».

Durée de la formation

14 heures minimum auxquelles il convient d'ajouter en tant que besoin le temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées aux risques spécifiques de l'entreprise, en correspondance avec le thème 2 chapitre 4 du programme SST.

Cette formation peut être organisée sur plusieurs séquences espacées d'une durée permettant d'assurer la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés.

Lieu de la formation

- Intra Entreprise : Mise à disposition de la salle de formation par l'entreprise (*matériel pédagogique fourni par l'Organisme de formation*)
- Organisme de formation

Personne à contacter : Mme PUMPALOVIC ou Mme NDIKA au 01.43.90.98.00

Date et délai d'accès : A disposition sur demande ou consultable sur **INTERCARIFOREF**

Nombre de participants

4 minimum à 10 maximum

Programme de la formation

DOMAINE DE COMPETENCE 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

Compétence 1 : - Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.

Compétence 2 : - Être capable de réaliser une protection adaptée.

Compétence 3 : - Être capable d'examiner la (les) victime (s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

Compétences 4 : - Être capable de faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

Compétence 5 : - Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Compétence 6 : Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Compétence 7 : Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Compétence 8 : Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970
Autorisation CNAPS : FOR-094-2022-01-20-20170585856

| AFC-IDF | OBJET | RÉVISION | CRÉATION | RÉDACTION | DESTINATION | PAGE |
|---------|--------|------------|------------|-----------|----------------|-------|
| | FF SST | 31/01/2019 | 23/10/2017 | SD | ADMINISTRATION | 1 / 2 |



Allègement de formation

Les titulaires :

- d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) » datant de moins de trois ans au premier jour de la formation SST
- ou d'une attestation de formation continue « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) » datant de moins de trois ans au premier jour de la formation SST
- ou d'un titre de formation équivalent à jour des obligations de formation continue ou de maintien des acquis correspondant au premier jour de la formation SST

Peuvent suivre une **formation allégée** pour obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Pour cela, l'entité qui souhaite proposer cette formation allégée SST met en place, contractuellement avec le stagiaire, un protocole d'allègement de formation.

Matériels à utiliser

- un mannequin RCP adulte
- un mannequin RCP Enfant
- un mannequin RCP Nourrisson
- un défibrillateur (DAE)
- un plan d'intervention u secourisme auprès d'une victime accompagné d'un jeu de pictogrammes SST magnétiques
- Matériel pour la réalisation des simulations

Evaluation

Evaluation Formative en cours de formation.

Les candidats seront soumis à deux contrôles de connaissance sous forme de mise en situation.

Validation

Carte Sauveteur Secouriste du Travail à renouveler tous les deux ans.

Attestation de fin de formation

AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970
Autorisation CNAPS : FOR-094-2022-01-20-20170585856

| AFC-IDF | OBJET | RÉVISION | CRÉATION | RÉDACTION | DESTINATION | PAGE |
|---------|--------|------------|------------|-----------|----------------|--------------|
| | FF SST | 31/01/2019 | 23/10/2017 | SD | ADMINISTRATION | 2 / 2 |

